



**Discours de Bruno Cathala,
Greffier de la Cour pénale internationale**

**Quatrième session de l'Assemblée des d'États Parties
28 novembre – 3 décembre 2005**

La Haye, 28 novembre 2005

Original: Français

Monsieur le Président,
Excellences,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Cour, le projet de budget-programme de la Cour pénale internationale pour 2006.

Son montant s'élève à 82,46 millions d'euros. L'augmentation par rapport au budget 2005 est intrinsèquement liée aux défis que la Cour doit relever compte tenu des activités qu'elle mène sur le terrain et de la tenue des audiences à La Haye. C'est cet aspect que je voudrais d'abord expliciter avant d'évoquer les hypothèses sur lesquelles se fonde le projet de budget pour 2006. Enfin, j'aimerais évoquer avec vous certaines des améliorations qui ont été apportées à ce projet en termes de méthodologie et de présentation. Afin d'être le plus concret possible je me référerai le plus souvent possible à des exemples réels qui rendront plus tangibles la teneur du document et les chiffres qui y sont contenus.

Mais préalablement je voudrais souligner que si ce projet de budget est à l'évidence le résultat du travail interne de toute la Cour, il ne peut être réduit à cette seule influence. Il est également la résultante d'un travail de consultation intensif que la Cour a mené cette année.

A cet égard il me faut d'abord rendre un hommage particulier au Comité du budget et des finances de Votre Assemblée qui, par le biais du dialogue de qualité que nous avons entretenu avec lui tout au cours de l'année et au cours des deux sessions qui se sont déroulées à La Haye, a eu une influence sur l'évolution de nos positions et de notre manière d'appréhender la présentation budgétaire.

Mais ce projet est aussi le résultat de discussion avec les Etats de façon bilatérale ou dans le cadre des groupes de travail formels comme ceux créés par le bureau ou des forums plus informels comme « Les amis de la Cour » ou les « briefings diplomatiques » (trois pour la seule année 2005). Des discussions ont également eu lieu avec d'autres acteurs comme les ONG.

1. Permettez-moi donc de commencer par une présentation très générale de ce que la Cour envisage de faire durant l'année 2006. Comme l'a souligné le CBF il ne s'agit plus de suppositions car nous avons maintenant un peu de recul, un peu d'expérience pour nous permettre de décrire une réalité. En effet en ce moment même, de nombreux membres du personnel de la Cour travaillent sur le terrain. Les tâches qui les attendent présentent des aspects très divers et peuvent varier grandement d'une situation à l'autre. Cela tient à la nature des conflits en cours, aux particularités géographiques des pays concernés, aux conditions environnementales et sanitaires ainsi qu'aux exigences linguistique, logistique et ou encore celles liées à la sécurité. En outre, agir efficacement sur le terrain suppose la coopération des États, des organisations internationales et d'autres partenaires, tous ceux en réalité susceptibles de nous apporter leur support dans les différents domaines du travail de la Cour.

Pour mieux illustrer ces questions je prendrais l'exemple d'un enquêteur en mission, qu'il intervienne au nom de l'accusation ou au nom de la défense. Afin de lui permettre d'exercer son métier il doit être au centre d'efficaces et de rapides interactions qui mettent en jeu des mécanismes complexes et qui nécessitent la mise en œuvre de ressources.

Il faut d'abord s'assurer que préalablement à son arrivée dans le pays concerné par la situation les instruments juridiques nécessaires aient été adoptés lui garantissant de pouvoir enquêter en toute indépendance. Il doit être aussi préparé tant sur le plan médical que sur le plan de sa formation. Il ne faut pas négliger les aspects touchant à la sécurité, d'autant qu'un certain nombre de mécanismes doivent être conçus et ajustés aux besoins particuliers du mandat qui est le nôtre. De fait, permettez moi d'exprimer une fois de plus la gratitude de la Cour pour le soutien concret sous différentes formes qui nous recevons d'un grand nombre d'États.

Se rendre auprès des témoins qui doivent être entendus suppose notamment de disposer de plusieurs véhicules adaptés à la topographie des lieux et pouvant circuler sur des routes souvent rendues impraticables par des pluies torrentielles ou par les mines.

Si dans certains cas, ces entrevues peuvent avoir lieu dans les locaux des bureaux extérieurs de la CPI, il est souvent nécessaire de trouver des lieux qui soient sûrs et permettent de préserver

l'anonymat des personnes concernés, notamment pour l'audition de témoins sensibles. Il est de notre responsabilité d'assurer à ces personnes une protection et un soutien adéquat. Il incombe à la Cour de faire tout ce qui est nécessaire pour minimiser les risques encourus par les personnes entendues. Là encore, je souhaiterais remercier les États qui ont passé avec nous des accords pour la réinstallation des témoins ou l'exécution des peines.

L'entrevue suppose aussi qu'un interprète soit présent. Trouver des interprètes qui soient capables de parler des langues rares, parfois non écrites, entraîne des difficultés supplémentaires. Il nous faut aller sur le terrain pour tester des personnes qui seraient susceptibles d'exercer cette mission, pour vérifier leur situation par rapport aux conflits qui font l'objet des enquêtes et les former pour devenir interprètes ou traducteurs dans le cadre d'une Cour de Justice c'est-à-dire de pouvoir traduire très exactement ce qui est dit ou écrit. Vous comprendrez que pareils défis nécessitent des moyens administratifs suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter à toutes les hypothèses.

Le recours à des moyens de communication sécurisés et fiables est essentiel afin d'assurer la continuité du dialogue entre l'enquêteur, les équipes qui l'entourent et le siège et également d'envoyer les données recueillies sur le terrain à La Haye.

Au-delà de ce travail d'enquête la Cour mène des activités de sensibilisation. Vous n'êtes pas sans savoir que la sensibilisation signifie, outre diffuser des informations sur la Cour en général, relayer l'évolution des procédures judiciaires. C'est le cas dès à présent, et ce le sera encore davantage l'année prochaine avec l'ouverture de deux procès. Si les activités de ce type relèvent en premier lieu de la Cour, celle-ci s'appuie aussi sur les conseils, le soutien et le travail acharné de nombreux acteurs présents sur le terrain pour que cette sensibilisation soit efficacement relayée.

Après cette très sommaire description des défis que nous devons relever sur le terrain revenons à La Haye et attachons-nous aux enjeux liées aux sessions de la Cour.

Les règles de procédure établies par les documents statutaires et le Règlement de la Cour sont en bonne partie nouvelles et doivent être élaborées, interprétées et, plus important encore, mises à l'épreuve de la pratique. Ce travail est en cours alors même que nous parlons. Les équipes de l'Accusation, les conseils de la Défense et les représentants légaux des victimes sont entendus par la Cour à l'heure actuelle. Toutefois, le fait que jusqu'à présent, une procédure entière n'ait pas encore eu lieu devant la Cour a une incidence significative sur le budget, comme cela a été souligné dans l'introduction du document budgétaire.

J'aimerais à présent revenir à l'exemple des témoins entendus par l'enquêteur. Comme vous le savez, il est possible que certains d'entre eux aient à se présenter devant la Cour. Il faudra faire venir ces témoins de leur lieu de résidence à Kinshasa ou à Kampala, puis à La Haye par avion, les nourrir et les loger pendant leur séjour, mettre en place des mesures de sécurité, sans oublier de prendre les dispositions voulues sur le plan linguistique. Pour assurer leur protection et en cas de besoin, cette audition pourra aussi se faire au moyen d'une liaison vidéo. Là aussi, les systèmes audiovisuels et informatiques sont en place mais doivent être rendus suffisamment efficaces pour garantir que des problèmes techniques n'iront pas fréquemment interrompre les procédures.

Les témoins sont l'une des catégories de participants aux procédures de la Cour, mais il y en a d'autres : les victimes, les accusés et les États parties aux procédures. Il faut disposer de suffisamment de ressources pour garantir que la Cour soit capable de soutenir l'assistance juridique aux victimes et la défense des accusés.

Avant de passer à ma deuxième partie je souhaitais également souligner que nous avons la ferme volonté de développer l'universalité de la Cour notamment à travers son personnel. À l'heure actuelle, soixante-seize nationalités sont représentées dans le personnel de la Cour. A cet égard les programmes de stages et de professionnels invités sont essentiels ils ont déjà permis à la Cour d'offrir, à des personnes venant directement des pays dont la situation fait l'objet d'un renvoi devant la Cour, la possibilité de travailler à la CPI. J'exprime ici ma gratitude aux États parties qui ont généreusement contribué à ces programmes et continuent à le faire. La Cour

aura besoin de votre soutien pour permettre à davantage de candidats venus d'un nombre sans cesse croissant de pays, de prendre part à ces programmes.

Nous pensons également que cette universalité est le résultat de l'ouverture de la Cour sur l'extérieur. Nous avons durant l'année 2005 consenti un effort particulier de ce chef en recrutant du personnel temporaire pour nous permettre d'accueillir des visites. Quelques chiffres pour vous donner une idée de l'importance de ce travail. Jusqu'à la fin du mois d'octobre nous avons organisé presque 200 visites ce qui représente 3548 personnes. Outre le public en général nous avons notamment reçu des premiers ministres, des ministres, des parlementaires, des ambassadeurs, des magistrats provenant de tous les continents.

2. Le projet de budget pour 2006 a été élaboré sur la base d'un ensemble d'hypothèses présentées dans l'introduction du document ainsi que dans l'annexe III.

À cet effet, la Cour a pris en considération les hypothèses suivantes. Le Bureau du Procureur examinera jusqu'à huit situations, poursuivra une enquête tout au long de l'année 2006 et prévoit d'ouvrir une enquête dans une quatrième situation au milieu de l'année 2006. Un procès devrait commencer en mai 2006 et un autre en juillet 2006. Dans l'intervalle, les activités relatives aux enquêtes et à la phase préliminaire vont se poursuivre et il se peut que des appels soient interjetés.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, sur la base de notre expérience de 2004 et de 2005, les hypothèses susmentionnées ne correspondent plus à des conjectures raisonnées mais reflètent la réalité de notre travail quotidien. De plus, ces hypothèses ont fait l'objet de recoupements et ont été approuvées par tous les organes de la Cour avant de se retrouver en définitive intégrées dans le projet de budget de manière cohérente. Il existe évidemment des impondérables et notamment la capacité des Etats à arrêter les personnes faisant l'objet des mandats d'arrêts émis par les chambres préliminaires.

Pour tenter d'être le plus proche possible de la réalité nous avons aussi défini les hypothèses retenues en relation avec le travail des Chambres. Vous trouverez ces chiffres dans l'annexe III du document budgétaire. Ils sont relatifs par exemple au nombre d'accusés par affaire, d'équipes de défense qui bénéficieraient de l'aide judiciaire, de témoins entendus au cours du procès, de témoins experts ou encore à la durée maximale du séjour d'un témoin.

3. S'agissant enfin de la méthodologie et de la présentation du projet de budget, la Cour s'est profondément inspirée des conseils pertinents qui lui ont été donnés par le Comité du budget et des finances ainsi que des observations formulées l'an dernier par votre Assemblée en ce qui concerne l'application d'un système de budgétisation axé sur les résultats, l'établissement d'un ensemble d'objectifs et de réalisations escomptées, et l'adoption de mesures permettant de rationaliser la présentation du budget.

Dans le cadre des efforts accomplis afin d'améliorer la présentation du projet de budget-programme actuel, la Cour a identifié différentes phases d'une procédure judiciaire (analyse, enquête, phase préliminaire, première instance, appel et exécution des peines). Les besoins spécifiques pour chaque phase de chacune des situations ont été examinés attentivement. Dès lors nous avons été en mesure de répartir les coûts de l'institution entre « coûts de base » et « coûts liés aux situations » et donc de définir le coût par situation. C'est sans précédent dans la justice pénale internationale.

Ce budget marque également le commencement du rattachement du processus budgétaire au plan stratégique pour la Cour lié à l'établissement d'un système de performance intégré. Comme vous le savez, le plan stratégique de la CPI est toujours en cours d'élaboration. Néanmoins, le premier stade de ce plan a contribué à garantir une cohérence structurelle au budget proposé ici. Il reste encore du travail à accomplir, d'autant qu'il n'était possible ici également de se fonder sur aucun précédent dans la conduite de cet exercice ; en effet, jamais une tâche aussi complexe n'avait encore été entreprise au niveau d'une juridiction internationale.

Permettez-moi, avant de conclure, d'évoquer la question notion de la flexibilité.

Comme elle l'indique depuis ses tout débuts, la Cour continue d'attacher une grande importance au fait que ses opérations soient transparentes et efficaces. En termes d'efficacité, la flexibilité dans la gestion financière est essentielle pour assurer son fonctionnement et ce d'autant plus que la Cour est toujours dans sa phase de construction. Nous ne devons pas oublier que cette institution a à peine trois années ! Là encore, l'absence de précédents et le fait, comme je l'ai expliqué plus haut, que jamais encore le système novateur établi par le Statut de Rome n'a été mis en pratique, exigent de la Cour une capacité d'adaptation quotidienne en fonction des difficultés qui se présentent, celles-ci différant d'une situation à une autre. J'ajouterai que la notion de flexibilité est étroitement liée à la notion d'établissement d'une institution moderne.

A l'évidence celle-ci doit s'accompagner de deux éléments d'abord une transparence dans la gestion et dans les mouvements financiers significatifs au sein des « grands programmes » et, ensuite, une observation stricte des règles et notamment du Règlement financier et des Règles de gestion financière. S'agissant du premier point la Cour a d'ores et déjà commencé notamment en informant le CBF de certains changements importants et elle s'engage à améliorer encore sa méthode. Pour ce qui concerne le second point à l'évidence nous sommes très attentifs à ce que la réglementation en la matière soit strictement observée. C'est ainsi que vous aurez noté la création d'un poste de contrôleur budgétaire qui me sera directement rattaché et ce dans l'attente de la mise en place d'outils informatiques qui je suis certain donneront aux organes de contrôle des outils pour leur travail.

En conclusion, le projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter se veut la description exacte de la nouvelle étape dans laquelle la Cour se trouvera en 2006 dans la continuité de ses activités de l'année 2005. Mais permettez moi de rappeler que la Cour a besoin de vous, de votre soutien et de votre collaboration continue, pour pouvoir incarner les attentes de ses créateurs et insuffler vie aux mots du Statut, dans l'esprit qui a prévalu à Rome.

Merci.